



FRAKTIOUN

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

31 MARS 2017

2884

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 31 mars 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Le lundi, 27 février 2017, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a publié une liste «d'agents pathogènes prioritaires» les plus menaçants pour la santé humaine. Cette liste énumère 12 familles de bactéries résistantes même aux antibiotiques les plus récents. Jusqu'à présent, le marché pharmaceutique n'a pas encore réagi sous forme de nouveaux antidotes contre ces bactéries dont le groupe le plus critique comporte des bactéries multi-résistantes capables de provoquer des infections sévères, souvent mortelles, telles que des infections sanguines et des pneumonies. Dans ce contexte, l'OMS fait appel aux gouvernements à mettre en place des politiques incitant les agences financées par le public à investir dans la recherche-développement pour découvrir les nouveaux antibiotiques nécessaires d'urgence.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche:

- Madame et Monsieur les Ministres sont-ils au courant de l'appel lancé par l'OMS ?
- Comment le gouvernement entend-il procéder pour inciter les agences financées par le public à investir dans la recherche-développement pour découvrir les nouveaux antibiotiques nécessaires ?
- Le gouvernement dispose-t-il de statistiques quant à la situation actuelle au Luxembourg ?
- Quelles mesures préventives supplémentaires pourrait-on envisager afin de réduire le nombre d'infections nosocomiales multi-résistantes ainsi que le nombre de bactéries multi-résistantes ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Jean-Marie Halsdorf
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent
Tel: 247 85510
Email: laurent.jome@ms.etat.lu



Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 2 mai 2017

Concerne: Question parlementaire n° 2884 du 31 mars 2017 de Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf
Réf. : 81cxa58a8

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de la soussignée à la question parlementaire n° 2884 du 31 mars 2017 de Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf concernant "Liste d'agents pathogènes prioritaires de l'OMS".

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

La Ministre de la Santé,



Lydia MUTSCH





Réponse de Madame la Ministre de la Santé et de Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à la question parlementaire n° 2884 du 31 mars 2017 de Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf concernant "Liste d'agents pathogènes prioritaires de l'OMS".

Madame et Monsieur les Ministres sont-ils au courant de l'appel lancé par l'OMS ?

Le gouvernement soutient entièrement l'appel lancé par l'OMS pour un développement accéléré de nouveaux antibiotiques, ainsi que la liste d'agents pathogènes prioritaires nécessitant cette action.

Le gouvernement dispose-t-il de statistiques quant à la situation actuelle au Luxembourg ?

Les laboratoires d'analyses médicales hospitaliers, ainsi que le Laboratoire national de santé, fournissent depuis plus de 10 ans des données relatives aux résistances à certains antibiotiques de microorganismes-sentinelles diagnostiqués dans les hémocultures et autres prélèvements invasifs des patients hospitalisés. Cette source importante d'informations peut être consultée notamment dans le « Surveillance report : Antimicrobial resistance surveillance in Europe 2015 ». Elle sera complétée par la transmission des données relatives aux microorganismes et résistances, pour une liste élargie de microorganismes, à partir de tous les laboratoires du pays.

Parallèlement depuis un certain nombre d'années la consommation d'antibiotiques en milieu hospitalier d'un côté, en milieu ambulatoire d'un autre côté, est suivie annuellement et communiquée au corps médical et à ECDC.

Quelles mesures préventives supplémentaires pourrait-on envisager afin de réduire le nombre d'infections nosocomiales multi-résistantes ainsi que le nombre de bactéries multi-résistantes ?

Le travail pour la rédaction en 2017 d'un plan national de lutte contre les antibiorésistances, en collaboration avec tous les acteurs concernés, a débuté. Au-delà des actions des années antérieures du Ministère de la Santé, du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs ainsi que des hôpitaux, ceci permettra de mieux formaliser, coordonner et augmenter les actions au niveau national pour préserver l'action des antibiotiques.

En ce qui concerne la prévention des infections nosocomiales à germes multi-résistants, beaucoup d'efforts sont faits au niveau hospitalier sur un nombre de leviers d'action possibles, cela en suivant les recommandations internationales dans le domaine et en analysant, surveillant et adaptant les procédures internes. L'analyse de la surveillance interne des prescriptions antibiotiques montrera si « l'antibiotic stewardship » sera à renforcer.

Comment le gouvernement entend-il procéder pour inciter les agences financées par le public à investir dans la recherche-développement pour découvrir les nouveaux antibiotiques nécessaires ?

Cet aspect sera également à traiter dans le cadre de l'élaboration du plan national antibiotiques.